

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
(District Cascades)

La soussignée donne avis public qu'à la séance du Conseil qui sera tenue le **19 mai 2020**, à 18 h 30, en la salle du Conseil, au 750 avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogations mineures relative au lot 1 439 520, propriété de la compagnie 9153-2341 Québec inc.

Cette demande consiste à permettre ce qui suit, pour la construction d'un nouveau bâtiment mixte (résidentiel et commercial), incluant la reconstruction de la Place Frontenac, aux 1505-1595, rue Saint-Antoine :

- 1) une hauteur maximale projetée de 18,3 mètres, alors que la grille de spécifications du règlement d'urbanisme numéro 350 prévoit une hauteur maximale de 12,3 mètres pour la zone d'utilisation mixte 6033-M-02;
- 2) un indice d'occupation maximal du bâtiment principal projeté de 77 %, alors que la grille de spécifications pour ladite zone fixe à 75 % l'indice d'occupation maximal;
- 3) une distance entre les balcons et la ligne de rue de 0 mètre, alors que le paragraphe b) du premier alinéa de l'article 15.1 du règlement d'urbanisme numéro 350 prévoit une distance minimale de 30 cm par rapport à la ligne de rue.

Conformément à la résolution numéro 20-233 adoptée le 20 avril 2020, le Conseil a choisi de remplacer la procédure d'audition pour les dérogations mineures projetées pour ce projet, par un appel de commentaires écrits.

Une présentation détaillée du projet est diffusée à l'adresse Web suivante : <https://www.ville.st-hyacinthe.qc.ca/ville/vie-democratique/avis-publics>

Toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, pendant une période de 15 jours suivant la publication du présent avis, soit jusqu'au 8 mai 2020 inclusivement. Un formulaire est disponible à cet effet à l'adresse Web ci-dessus mentionnée.

Saint-Hyacinthe, le 22 avril 2020



Me Hélène Beauchesne, notaire, OMA
Greffière